COMMUNE DE CROISSY-BEAUBOURG

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Organisation d'un voyage municipal en Union européenne – septembre 2027

Voyage municipal 2027 | Consultation n° 2027002

1. Acheteur et objet

Commune de Croissy-Beaubourg, 30 rue de Paris, 77183 Croissy-Beaubourg. Téléphone : 01 64 62 78 78. Courriel : mairie@croissy-beaubourg.fr.

Marché de services portant sur un séjour intergénérationnel de 8 jours / 7 nuits, pour 220 à 230 participants, avec départ du 24 au 30 septembre 2027 inclus.

2. Procédure, publicité et forme

Procédure : Marché à procédure adaptée.

Marché unique, à prix unitaires selon le nombre effectif de participants. Absence d'allotissement envisagée en raison de la nécessité d'une coordination unique des prestations aériennes, terrestres et hôtelières ; motivation à valider.

Montant plafond indicatif envisagé : 216 000 € HT.

Profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info. Date et heure limites : Vendredi 27 novembre 2026 à 12h00.

3. Exigences minimales

Destination dans un État membre de l'Union européenne ; hôtel 3 étoiles minimum en bord de mer, avec accès direct à la plage, piscine, animation et restauration tout compris ; hébergement de tout le groupe dans un même établissement.

Départ entre le 24 et le 30 septembre 2027, retour après 7 nuits, vols et transferts inclus. Prix TTC par participant en chambre double ou twin inférieur ou égal à 999 €, toutes prestations obligatoires incluses. Supplément chambre individuelle admis en sus, indiqué séparément.

4. Propositions et variantes

Les candidats peuvent remettre jusqu'à trois propositions autonomes de destinations, chaque proposition devant comporter un hôtel identifié, des dates précises, un mémoire technique et un bordereau de prix. Chaque proposition sera évaluée séparément selon les mêmes critères. Les variantes techniques autres que les propositions de destinations définies ci-dessus ne sont pas autorisées.

5. Dossier et candidature

DCE : présent RC, CCAP, CCTP, acte d'engagement, cadre de prix et cadre de mémoire technique.

Candidature : DC1/DC2 ; déclaration sur l'honneur ; éléments de capacités financières, techniques et professionnelles ; immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours lorsque requise, garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle ; références de prestations comparables.

Offre : acte d'engagement, prix pour 220/225/230 participants, supplément individuel, mémoire technique, fiches hôtel et transport, garanties d'assurances, excursions facultatives. Les conditions générales du candidat ne prévalent pas sur les pièces du marché.

6. Jugement des offres – 100 points

Prix : 40 points. Prix de comparaison : prix TTC par participant en chambre double pour 225 personnes, incluant les prestations obligatoires. Note = 40 × (prix le plus bas parmi les offres régulières retenues / prix de l'offre). Les suppléments individuels et excursions facultatives sont hors prix de référence.

Qualité : 60 points, suivant les sous-critères ci-dessous. La note technique est attribuée au vu du mémoire technique, des justificatifs et engagements vérifiables ; une simple conformité au minimum obligatoire ne vaut pas automatiquement note maximale.

Sous-critère technique	Points
Hôtel, équipements, services et accessibilité	11
Chambres et confort	8
Restauration et tout compris	11
Transport et transferts	9
Plage, accès et environnement immédiat	6
Animations et spectacles	4
Accompagnement et assistance	5
Excursions facultatives (contenu et transparence tarifaire)	2
Qualité environnementale des prestations : mobilité, pratiques hôtel et déchets	4
TOTAL QUALITÉ	60

7. Modalités d'évaluation technique

Chaque sous-critère sera noté de 0 à son maximum : 0 = absence de réponse ou proposition non démontrée ; 25 % = faible ; 50 % = satisfaisant ; 75 % = bon ; 100 % = excellent, sur la base d'éléments objectifs. Les caractéristiques éliminatoires restent régies par l'examen de la régularité des offres. Le classement final est établi sur 100 points.

8. Négociation et validité

Négociation : possibilité d'attribution sans négociation.

Durée de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. Remise électronique et questions

Offres transmises exclusivement sur le profil d’acheteur avant la date et l’heure limites. Une copie de sauvegarde peut être transmise selon les dispositions réglementaires. Les questions sont posées sur la plateforme ; les réponses d’intérêt général sont communiquées à tous les opérateurs dans les mêmes conditions.